

**AGENCE COMPTABLE  
UNIVERSITE  
2, bis rue Voltaire  
51100 REIMS**

**PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

**ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

**Collège Maryse Bastié Tarif Demi Pensionnaire**

Dans le tableau ci-dessous, je vous indique l'échéancier et le montant maximum des prélèvements qui seront effectués pour le règlement de la demi-pension d'un enfant :

	Date	Montant
<b>TRIMESTRE 1</b> <b>188.72 €</b>	05/11/2018	60
	05/12/2018	60
	07/01/2019	(1)
<b>TRIMESTRE 2</b> <b>134.80 €</b>	05/02/2019	45
	05/03/2019	45
	05/04/2019	(1)
<b>TRIMESTRE 3</b> <b>148.28 €</b>	06/05/2019	50
	05/06/2019	50
	05/07/2019	(1)

(1) Le dernier prélèvement de chaque trimestre sera ajusté en fonction de la somme réellement due.

Les tarifs sont fixés par le département pour l'année scolaire 2018-2019.

Les situations individuelles seront prises en compte dans la mesure du possible.

Si un prélèvement vient à être rejeté, ce mode de paiement sera supprimé et vous devrez vous acquitter de l'intégralité de la somme restant à votre charge, par chèque, virement bancaire ou en espèces.

L'agent comptable